



Strasbourg, jeudi 7 juillet 2022

AVIS A LA BATELLERIE N° FR/2022/04032

Pris en application :

Règlement particulier de police du port, établi par arrêté préfectoral du 3 septembre 2014
Arrêté préfectoral n°AP.2022-022

Manifestation nautique et activités nautiques (Bassin d'Austerlitz)**DOCKS D'ETE****Réduire la vitesse (tous les usagers - dans les deux sens)**

- à partir du **09/07/2022 à 00:00** au **30/08/2022 à 23:59**
 - o Port autonome de Strasbourg, Bassin Dusuzeau

Eviter les remous (tous les usagers - dans les deux sens)

- à partir du **09/07/2022 à 00:00** au **30/08/2022 à 23:59**
 - o Port autonome de Strasbourg, Bassin Dusuzeau

Commentaire :

Les usagers de la voie d'eau sont invités à appliquer les présentes mesures lors de la navigation sur la bassin Dusuzeau, à proximité et au droit du Bassin d'Austerlitz.

La navigation sur le bassin d'Austerlitz est interdite du fait des bouées flottantes installées en limite.

Mesdames et Messieurs les bateliers sont invités à naviguer avec prudence.

Des pièces jointes sont attachées à cet avis. Vous pouvez les consulter sur notre site internet (www.vnf.fr)

Service(s) à contacter :

Port autonome de Strasbourg, Pôle Exploitation Entretien et Maintenance (PEEM), 6 rue de la Coopérative,
67000 STRASBOURG
Tél : 03 88 60 53 31

Date limite d'affichage :

31/08/2022

Chef de Service

Thomas SCHAEFFER